

Déclaration FSU du CSE du 6 Février 2019

Non, M. le ministre, la confiance ne se décrète pas. Mais si j'osais, je commencerais cette déclaration en disant que la confiance, c'est comme l'amour : Il n'y a pas de confiance, il n'y a que des preuves de confiance. Et en ce que vous concerne, les preuves de confiance sont pour l'instant bien minces. Depuis que vous êtes en responsabilité à ce ministère vous avez fait preuve, c'est le moins que l'on puisse dire, de peu de sincérité.



Alors que vous aviez promis de ne pas tout refonder, de ne pas tout transformer, aujourd'hui, la réalité des réformes que vous mettez en place contre l'avis des personnels redessinent en profondeur notre système éducatif.

Votre projet de loi « Pour l'école de la confiance », ajouté aux différentes mesures déjà prises de la maternelle au collègue et aux réformes du lycée, du baccalauréat et de l'enseignement professionnel organise l'école de la concurrence à tous les niveaux, concurrence entre les élèves, concurrence entre les professeurs et demain entre les établissements. Elle développe ainsi le tri et la sélection des élèves, ce qui nous le savons augmentera à terme les inégalités scolaires. C'est donc bien une politique éducative rétrograde et libérale qui se met progressivement en place sans prendre en compte ni les acteurs de terrain, ni les organisations syndicales.

Votre projet de loi illustre bien, tant sur le fond que sur la forme, votre méthode autoritaire pour transformer l'école.

Alors que les organisations syndicales n'ont pas été écoutées lors du vote du texte en CSE et de sa présentation au CTM, nous pouvons observer qu'il en est tout autrement pour les amendements proposés par les parlementaires. Ainsi l'amendement proposé à l'article 6 prévoit de créer « des établissements des savoirs fondamentaux » : une école du socle qui cache bien son nom et qui souhaite regrouper sous une même unité, écoles et collèges d'un même bassin.

Pour la FSU, il n'est pas possible que la mission de l'école soit réduite à la portion congrue des fondamentaux bien loin de satisfaire les exigences nécessaires à la formation des futurs citoyens. Modifier ainsi l'organisation et le fonctionnement des écoles ne peut s'envisager d'une manière aussi cavalière au détour d'un amendement mais nécessite une véritable concertation. Enfin, il ne pourrait être question de rompre le lien de proximité, et de confiance, entre la direction d'école, les familles et les équipes enseignantes et de modifier ainsi d'un trait de plume l'organisation territoriale de la scolarité primaire. Par ailleurs, en quoi cela répondrait à une amélioration du fonctionnement de l'école et du collège et quels en seraient les intérêts pour les élèves de la maternelle à la troisième ?

De même, vous assurez que le CNESCO sera maintenu. C'est une bonne nouvelle mais nous avons besoin de réponses explicites et transparentes sur les conditions

précises du maintien du CNESCO pour le garantir dans la loi. Il est important que vous nous donniez des éléments sur les conditions, les moyens qui vont dans ce sens. C'est tout l'objet du courrier que vous ont adressé des membres du CSE.

Et que dire en terme de confiance, des modifications du code de l'éducation introduite par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les acteurs de l'école. Ainsi, ce n'est pas moins de sept articles de cette loi, pilotée par la ministre du travail qui impactent l'ensemble du système éducatif :

- L'introduction des classes de troisième prépa-métiers qui préparent certains élèves de collèges à aller en apprentissage,
- La modification du contrôle pédagogique de l'apprentissage qui est transféré en partie aux branches professionnelles,
- La reconnaissance des « écoles de production » qui pourront bénéficier d'un financement public,
- La redéfinition complète de la procédure de création et d'enregistrement des certifications professionnelles avec une réforme des CPC qui exclue les enseignant-es. (*quid de la consultation du CSE sur les référentiels de diplômés*)
- et la dérégulation de l'offre de formation qui organise la concurrence entre organismes de formation et lycées professionnels publics

Et Vous continuez à vouloir imposer les bonnes méthodes et pratiques à l'ensemble des enseignant-es. Dans le premier degré, la deuxième phase d'évaluation CP est en cours, certains enseignants ont décidé de ne pas faire passer ces évaluations qui ne servent ni aux élèves ni aux enseignants répondant ainsi à une consigne de plusieurs organisations syndicales. Ces enseignants proposent d'autres évaluations, adaptent leurs enseignements, ont une grande conscience professionnelle et une grande expertise. Loin des discours rassurants comme ceux entendus au ministère le 22 janvier en présence du conseil scientifique, ils subissent des pressions pour faire une tâche qui n'a pas de sens et ne s'inscrit ni dans leurs progressions ni dans leurs programmations. Est-ce vraiment faire confiance aux enseignants que de les contraindre à faire passer des évaluations qui s'inscrivent artificiellement dans le travail de la classe ?

La rentrée 2019 se prépare dans l'ensemble des établissements où les enseignant-es sont mis sous pression par des réformes mal pensées et par votre politique de suppression de postes. C'est encore les élèves les plus fragiles qui payeront l'addition. On le voit d'ailleurs déjà dans les choix budgétaires opérés par les académies où, par exemples, les SEPGA payent pour cette année une part importantes les suppressions de postes chez les professeurs de lycée professionnel.

Dans le premier degré, les créations de postes ne suffiront même pas à dédoubler toutes les classes de CP et CE1 en éducation prioritaire et les effectifs resteront pléthorique dans les autres classes.

Dans le second degré, vous imposez pour la rentrée de 2019 suppressions de postes, fermetures de CIO, manque de moyens dans les vies scolaires, réformes des

lycées et du bac, avec un programme insatisfaisant et mis en place dans la précipitation.

En cette préparation de rentrée, les rectorats essaient par tous les moyens de récupérer des moyens sur le dos des élèves en dehors de tout cadre réglementaire et en total contradiction avec le discours ministériel.

Dans les lycées, les projets d'implantation des spécialités montrent une cartographie profondément inégalitaire de l'offre de formation. Des territoires entiers voient l'accès aux enseignements se restreindre. Les établissements ruraux, de villes petites et moyennes et de banlieue sont les plus durement touchés.

Dans la voie professionnelle, la mise en concurrence de la voie scolaire et de l'apprentissage, les secondes "familles de métiers", la réforme du bac Gestion Administration sont autant de mesures qui font peser de graves menaces sur l'offre de formation professionnelle.

La FSU dénonce la baisse de l'offre de formation et la dégradation des conditions de travail et d'études qui se met en place pour la rentrée prochaine.

M. le Ministre, l'écart entre vos paroles rassurantes et vos actes nourrit jour après jour la colère des personnels sur fond d'austérité salariale, de menace sur le statut et attaques contre l'ensemble des salariés. Une école aux méthodes désuètes, un collège préparant le tri-social des élèves, un lycée organisé pour renoncer à la démocratisation, un enseignement supérieur public sélectif pour les « méritants » voilà le vrai visage de votre politique ministérielle

Mais il est vrai M. le Ministre que *« la sincérité est une ouverture de cœur. On la trouve en fort peu de gens, et celle que l'on voit d'ordinaire n'est qu'une fine dissimulation pour attirer la confiance des autres (François De la Rochefoucauld) »*.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**pour la défense
et l'amélioration
des conditions de travail**